

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/020

Objet : Désignation du secrétaire de séance

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme
Guillaume GRILLON en tant que secrétaire de séance**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025020-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Etang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/021

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal cité ci-dessus.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le
procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2025**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025021-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Etang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/022

Objet : Compte rendu des actes accomplis

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 017/2025 : Acceptant l'indemnité définitive (conforme au devis de réparation) proposée par Abeille Assurance d'un montant de 3 300 € TTC relative au sinistre de l'endommagement des quilles au sein de la ZAE d'Étang-sur-Arroux par un véhicule.

Décision n° 018/2025 : Autorisant la signature des contrats de licence, de maintenance et d'hébergement avec la Société Abelium Collectivités valables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trente-six mois et acceptant les conditions tarifaires comme suit :

CT0001799	Contrat de licence de mise à disposition du logiciel Domino Web 2
	Contrat de maintenance du logiciel domino web 2
CT0001790	Contrat de licence de mise à disposition du logiciel portail enseignants
	Contrat de maintenance du logiciel portail enseignants
CT0001791	Contrat d'hébergement du logiciel domino web 2
CT0001792	Contrat de d'hébergement du logiciel portail enseignants
Sous total contrats de licence de mise à disposition	3960€ HT soit 4752€ TTC
Sous total contrats de maintenance	435€ HT soit 522€ TTC / an
Sous total contrats d'hébergements	390€ HT soit 468€ TTC / an

Décision n° 020/2025 : Approuvant et autorisant la signature de la convention d'occupation du domaine public permettant à l'Association de Parents d'Elèves de Saint Pantaléon d'occuper un espace au sein du Parc des Expositions l'EDUEN du 19 février au 9 mars 2025 (Patinoire 2025) pour l'installation d'un stand de restauration rapide et buvette pour un montant de 850 € HT/ 1 020 € TTC.

Décision n° 021/2025 : Autorisant la signature de la convention de location d'un bureau (2 jours par semaine) à la pépinière d'Entreprises entre la CCGAM et l'Association BGE. Elle est établie pour l'année civile 2025 et pour un loyer mensuel de 176,67 € HT/212 € TTC.

Décision n° 022/2025 : Autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention de location d'un bureau à l'Espace Marc Gauthey à Autun avec la Société UNISYLVA prorogeant la durée du 1^{er} février 2025 au 15 février 2025 pour une redevance mensuelle de 336 € HT (14€ TH/m2/mois) et des charges mensuelles de 120 € HT (5€/m2/mois).

Décision n° 023/2025 : Autorisant la signature de la convention d'occupation du Parc des Expositions l'Eduen avec la SAS LM Distribution Automatique pour l'installation de distributeurs automatiques de bonbons et jouets lors de la Patinoire 2025 qui a lieu du 19 février au 9 mars 2025 pour un montant de 170 € HT/204 € TTC.

Décision n° 026/2025 : Approuvant et Autorisant la signature des contrats de mise à disposition de copieurs sur certains sites de la CCGAM (Pôle Epinac et Cuisine Centrale) par la Société PBI-UNFINITI comme suit :

- Le contrat de mise à disposition du copieur "Pôle Epinac" est conclu du 16/12/25 au 31/03/27 pour un loyer mensuel de 44 € HT, et pour un coût copie de 0.042 € HT pour la couleur, et de 0.0042 € HT pour le noir et blanc,

- Le contrat de mise à disposition du copieur "Cuisine Centrale A3" est conclu du 16/02/25 au 31/03/27 pour un loyer mensuel de 44 € HT, et pour un coût copie de 0.0042 € HT pour le noir et blanc.

Décision n° 027/2025 : Autorisant la signature du bail civil encadrant la location de la Maison de Santé du Couchois passé entre la SISA Maison de Santé du Couchois et la CCGAM pour un loyer mensuel de 3 567,07 € TTC sous réserve d'une modification de la vacance des locaux pendant la durée du présent bail civil. Il est conclu pour une durée de six mois, soit du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025.

Décision n° 028/2025 : Autorisant la signature de la convention de location d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec la SAS AUCAP pour un loyer mensuel de 176,67 € HT/212 € TTC conclue du 1er mars 2025 au 28 février 2026.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 11 mars 2025, a pris les décisions suivantes :

Décision n° 003/2025 : Approuvant la mise en place d'un nouveau règlement en remplacement de celui de 2015 pour les bibliothèques du réseau rural et de 2018 pour la bibliothèque numérique Bussy-Rabutin d'Autun. Celui-ci permettra d'améliorer le fonctionnement en réseau des bibliothèques de la CCGAM, et d'avoir d'un seul règlement commun à toutes les bibliothèques et à tous les usagers sans distinction.

Décision n° 004/2025 : Approuvant la mise en place de la nouvelle procédure de désherbage pour les bibliothèques de la CCGAM.

Décision n° 005/2025 : Approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un véhicule et bacs gastros pour la Cuisine Centrale arrêté en dépenses et en recettes à 65 660,40 € TTC. Sollicitant toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès de la Région.

Décision n° 006/2025 : Approuvant l'avenant à la convention pour l'année 2025 entre la CCGAM et l'Association Odyssée Loisirs permettant le versement d'un acompte complémentaire de 10 000 € afin de répondre aux besoins de cette association. Autorisant le versement de cet acompte au cours du 1er trimestre 2025.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025022-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/023

Objet : Compte rendu des MAPA

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

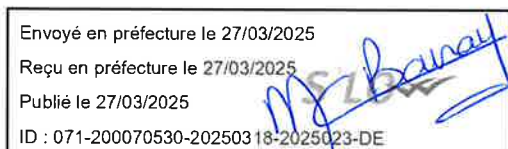
Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés publics passés dans le cadre de la délégation de la Présidente.

MARCHES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Décision n°025/2025 : Attribuant le Marché Sans Publicité Ni Mise en Concurrence relatif à la location d'un logiciel de gestion et de rédaction des marchés publics avec hébergement à la SARL 3P à LILLE (59000) pour une durée d'un an et un montant de 5 902,50 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/024

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2025

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

En application des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2025 qui se dégagent dans un contexte financier contraint, aborde les moyens d'y faire face et réaffirme les orientations que souhaite suivre l'exécutif.

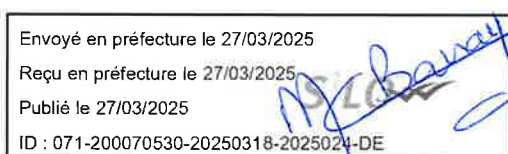
Sont précisés dans ce rapport :

- Les orientations budgétaires 2025,
- Les engagements pluriannuels envisagés jusqu'en 2026 avec projection indicative jusqu'en 2029,
- L'évolution des taux de fiscalité,
- La structure de la gestion de la dette,
- L'évolution des dépenses et des effectifs et leur évolution prévisionnelle,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025, prend acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux communes membres de la CC du Grand Autunois Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/025

Objet : Fixation des taux d'imposition 2025

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

En application des dispositions des articles 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, il appartient au conseil de communauté d'adopter les taux d'imposition des impôts directs locaux avant le 15 avril.

Il convient, avant de vous présenter ma proposition d'évolution pour 2025, de rappeler le contexte dans lequel la CCGAM évolue depuis plusieurs années ainsi que les règles qui encadrent les variations de taux d'imposition.

Depuis le début de ce mandat, le panier de ressources fiscales de la CCGAM a sensiblement évolué :

- La taxe d'habitation des résidences principales a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2021 et remplacée par une quote part de Taxe sur la Valeur Ajoutée nationale. L'Etat nous a compensé à l'euro près le produit perdu au 1^{er} janvier 2021. Chaque année, nous bénéficions d'une évolution du produit correspondant à la dynamique de TVA constatée au niveau national. Si les deux premières années nous avons pu bénéficier d'une dynamique plus avantageuse que si la taxe d'habitation avait été maintenue, il en est tout autre depuis deux ans. Comme vous le savez, l'Etat corrige lors de l'année qui suit celle de la perception du produit et nous demande en cas de trop versé de lui retourner le montant de ce dernier. Ce fut le cas en 2023, puis en 2024. Depuis deux ans, notre produit n'est plus dynamique. Cette année encore avec les dispositions de la loi de finances pour 2025, la CCGAM ne bénéficiera pas d'une dynamique. En effet, il est prévu le maintien à l'euro près du produit de TVA perçu en 2024.

En ce qui concerne la taxe d'habitation des résidences secondaires, la CCGAM a, depuis 2023, récupéré le pouvoir de moduler son taux annuellement.

- La taxe sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises ont vu leur assiette évoluer depuis le 1^{er} janvier 2021. Les bases d'imposition des établissements industriels ont été réduites de moitié afin de leur fait gagner en compétitivité par rapport aux entreprises des autres pays européens. Cette réduction est pour le moment compensée à la CCGAM hors effet lié à la modification du taux d'imposition.

Parallèlement à ces recettes devenues plus rigides, moins dynamiques et dépendantes de facteurs externes à la CCGAM, les charges n'ont cessé d'être fortement impactées en lien avec les effets de la crise du Covid-19, les poussées inflationnistes décuplées par la crise énergétique et les multiples conséquences de la guerre en Ukraine.

Avant même ces effets, la communauté s'est engagée dans la réalisation d'économies. Depuis 2017, les process, les charges de personnel sont remis en question afin de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cependant, si ces efforts ont permis de maintenir le service public en répondant aux besoins des habitants, ils restent limités de part leur niveau et ne seront pas suffisants pour la communauté dans la prise en charge des lourds investissements à venir.

A titre d'information, afin de contenir sa situation financière, le volume des investissements réel y compris les restes à réaliser reportés a été réduit de 1,8M€ en 2025 par rapport à 2024 soit une réduction de 25% du volume des dépenses d'investissements. Nous devons désormais disposer d'une véritable stratégie de planification afin de programmer l'ensemble des gros investissements à venir que ce soit de nos équipements sportifs, culturels ...

Le centre aquatique va nécessiter près de 6M€ de travaux selon les premières estimations, nos COSEC sont vieillissants et vont eux aussi demander plusieurs millions d'euros d'investissement afin d'être remis à niveau. Ces investissements seront à porter au cours du prochain mandat.

La CCGAM va voir certains de ses emprunts s'éteindre sur la période générant au passage

300k€ de marges en 2027 puis 150k€ en 2028 soit au total 450k€ à compter de 2028 sans nouveau recours à l'emprunt. Toutefois, la seule mobilisation d'un emprunt de 6M€ consommera l'intégralité de ses marges. A ce niveau, l'ensemble des équipements de la CCGAM qui a besoin d'une remise à niveau ne pourra en bénéficier.

Aussi, afin d'assurer une amélioration de la situation financière de la CCGAM, un éloignement de la zone à risque (rappelons que nous avons été destinataires d'un courrier portant sur la dégradation financière signé de M le Préfet et de M le DDFIP il y a quelques mois) et le dégagement de marges de manœuvre, tout en faisant en sorte que l'effort reste raisonnable pour l'ensemble des contribuables, il vous est proposé une variation proportionnelle des taux d'imposition se basant sur la variation de la taxe sur le foncier bâti. Celle-ci progresserait d'un demi-point et conditionnerait les évolutions du taux de taxe sur le foncier non bâti et de celui de la taxe d'habitation des résidences secondaires aux niveaux suivants :

	Taux 2024	Proposition de taux 2025	Variation
Taxe sur le foncier bâti	4,37%	4,87%	1,114416
Taxe sur le foncier non bâti	6,79%	7,57%	1,114416
Taxe d'habitation	13,39%	14,92%	1,114416

Le taux de cotisation foncière des entreprises resterait quant à lui inchangé (26,76%) par rapport à 2024, les règles de lien entre les taux ne permettant pas de l'ajuster dans les mêmes proportions que les autres taxes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A

Vu le rapport d'orientation budgétaires du 18 mars 2025,

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux d'imposition 2025 comme sus-mentionné. Il est précisé que ce relèvement des taux permettrait à la CCGAM de percevoir autour de 400k€ de produits supplémentaires (environ 227k€ de TFB, 35k€ de TFNB et 140k€ de TH). En annexe, il vous est proposé une simulation statistique des effets du relèvement d'un demi-point de la taxe sur le foncier bâti réalisé à partir du rôle de taxe sur le foncier bâti.

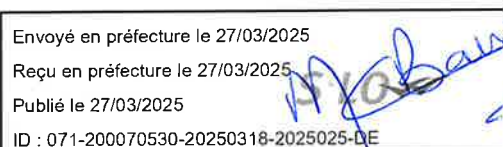
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (37 voix pour, 33 voix contre, 2 abstentions et 1 vote non exprimé)

Fixe les taux intercommunaux aux niveaux suivants :

- 26,76% pour le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE),
- 4,87% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 7,57% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- 14,92% pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Charge Madame La Présidente :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/026

Objet : Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis,

Vu le rapport d'orientation budgétaires du 18 mars 2025,

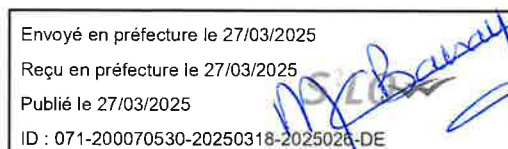
La communauté de communes du Grand Autunois Morvan qui est compétente en matière de GEMAPI assure l'exercice de celle-ci en régie pour une partie du territoire mais aussi via différents syndicats :

- Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant Bourbince,
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan,
- Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arroux et de la Somme.

Le conseil de communauté arrête annuellement le produit de la taxe GEMAPI. Pour 2025, il est proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 150 000€ soit 4,09€ par habitant (population INSEE 2025 = 36 643)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ARRETE le produit de la taxe GEMAPI 2025 à 150 000€, soit 4,09€ par habitant ;**
- **CHARGE Madame La Présidente ou les Vice-Présidents de transmettre aux services de l'Etat, notamment la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en œuvre ;**
- **AUTORISE Madame La Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A large blue ink signature, identified as Marie-Claude Barnay, is written below the text.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Etang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/027

Objet : Fixation du taux de la TEOM et du tarif de la TEOMi pour 2025

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520, 1522, 1636 B sexies et 1639 A,

Par délibération du 13 janvier 2017, le conseil de communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour rappel, la CCGAM adhère au SIRTOM de la Région de Chagny qui assure au-delà de la collecte sur une partie du territoire le traitement des déchets de l'ensemble du territoire.

La communauté perçoit en lieu et place du SIRTOM de la région de Chagny la TEOM qu'elle lui reverse.

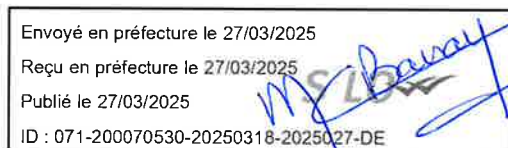
La TEOM a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés et participe à l'équilibre financier des charges du service des ordures ménagères dont elle constitue la principale recette.

Pour 2025, il est demandé de maintenir le taux de la TEOM sur le périmètre de la CCGAM malgré la hausse de la TGAP.

En ce qui concerne la partie du territoire dépendante du SIRTOM de la Région de Chagny, il est proposé de maintenir le niveau du taux de la TEOM et d'augmenter de 0,002€ la part variable qui atteindrait ainsi 0,027€/litre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve et fixe le taux de TEOM 2025 applicable sur l'ensemble des communes de la CCGAM ne faisant pas partie du SIRTOM de la région de Chagny à 12,20%, niveau équivalent à celui appliqué en 2024 ;**
- **Approuve et fixe pour la part relevant du SIRTOM :**
 - **Le niveau de la part fixe qui est fonction du montant du revenu net cadastral à un taux de 9,63 %, niveau identique depuis 2017**
 - **Le niveau de la part variable qui est calculée en fonction des litrages collectés à 0,025 € par litre.**



Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

A large, stylized blue ink signature, which appears to be 'M. Barnay', is written below the text 'Marie-Claude BARNAY'.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/028

Objet : Approbation de la convention de Pacte Territorial France Renov' sur la CCGAM et demande de subventions

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5241-16 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;

Vu les délibérations n°2024-06 du 13 mars 2024 du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), modifiées par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, relatives à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov' » ;

Vu la délibération n°2024-34 du conseil d'administration de l'Anah portant sur l'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov' » du 9 octobre 2024 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, et notamment la compétence politique du logement et cadre de vie ;

Vu la délibération n°2020/013 du Conseil communautaire du 23 janvier 2020 adoptant le Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu la délibération n°2024/2024 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 approuvant l'engagement pour la mise en place du Pacte territorial France Rénov' sur la CCGAM ;

Vu le projet de convention en annexe ;

La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière d'habitat privé au travers du lancement d'une première Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH dite généraliste) sur la période 2007-2011, de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Autun depuis 2020 et du centre de l'habitat.

Afin d'accompagner le lancement de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le prolongement du programme du « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) », le conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a fixé le 13 mars 2024 le cadre permettant le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) par l'intermédiaire de conventions dites « PIG Pacte territorial France Rénov' ».

L'ambition du Pacte territorial France Rénov', qui se substitue donc aux OPAH généralistes, est de constituer le service public de la rénovation de l'habitat, au plus près des territoires, afin de sécuriser le parcours de la rénovation pour les ménages.

Le diagnostic en matière d'habitat réalisé sur la CCGAM met en exergue les enjeux de la rénovation sur notre territoire : adapter les logements pour les ménages en perte de mobilité au regard du vieillissement de la population, remettre sur le marché des logements vacants, rénover ces biens pour répondre aux nouveaux besoins, telles que l'amélioration de la performance énergétique et l'offre de petites typologies.

Afin d'accompagner la rénovation des logements, le Pacte territorial France Rénov' est d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. Il est structuré autour de trois volets et d'aides complémentaires :

Séance du conseil communautaire du 18 mars 2025 : délibération n°2025/028

- **Volet 1 – dynamique territoriale :** mobilisation des ménages, des publics prioritaires et des professionnels en amont des projets de rénovation au travers de réunions, ateliers, évènements, etc. ;
- **Volet 2 – information, conseil, orientation** de l'ensemble des ménages et des syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat. Des permanences seront notamment proposées sur la ville-centre d'Autun ainsi que sur les quatre pôles de la CCGAM (Anost, Couches, Epinac, Etang-sur-Arroux) ;
- **Volet 3 – accompagnement :** accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation et demandes de subventions par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **Aides de la CCGAM :** auprès des propriétaires privés occupants ou bailleurs, sous condition de l'engagement d'un accompagnement de la commune d'implantation du projet. Un règlement d'intervention viendra préciser les modalités d'octroi des subventions.

Ces trois volets seront mis en œuvre par des partenaires historiques de la CCGAM, que sont le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Saône-et-Loire, l'association AILES et l'Agence départementale de l'information sur le logement (ADIL) de Saône-et-Loire.

La CCGAM s'appuiera également sur les compétences et l'expertise d'un opérateur Anah, en particulier pour le volet d'accompagnement, ce qui fera l'objet d'un appel d'offres.

Le coût estimatif du Pacte territorial France Rénov', pour une durée de 3 ans est de 710 172 € TTC, pour un reste à charge de 359 886 €.

En effet, l'Anah apporte son soutien financier au maître d'ouvrage du Pacte, à hauteur de 50% du montant HT pour les volets 1 et 2, et de primes par dossiers selon l'atteinte des objectifs quantitatifs et thématiques pour le volet 3.

Considérant que le Conseil communautaire doit délibérer sur le projet de convention avant le 31 mars 2025 pour permettre une éligibilité des dépenses au 1^{er} janvier 2025 auprès de l'Anah ; et que ledit projet de convention devra être validé par l'Anah ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions),

- **Approuve le projet de convention de Pacte territorial France Rénov' sur la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan en annexe ;**
- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter tout financement se rapportant à ce dossier ;**
- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 071-200070530-20250318-2025028-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Etang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/029

Objet : Autorisation de lancement d'un appel d'offre ouvert relatif au dispositif Pacte territorial France Rénov' – Animation, conseil et accompagnement par un opérateur Anah.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu la délibération n°2024/2024 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 relative à l'engagement de la CCGAM pour la mise en place du Pacte territorial France Rénov ;

Vu l'article L. 365-3 du code de la construction et de l'habitation ;

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite mettre en place sur son territoire un service public de la rénovation de l'habitat privé en contractualisant avec l'ANAH un Pacte territorial France Rénov' sur la période 2025-2027. Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov', la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan fera appel à un prestataire extérieur pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation.

Le Pacte territorial France Rénov' se décompose en trois volets d'actions :

- Dynamique territoriale : mobilisation des ménages, des publics prioritaires et des professionnels,
- Information, conseil, orientation du public notamment au travers de permanences,
- Accompagnement des ménages : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ménages pour les demandes de subventions concernant des travaux portant sur la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé. Cet accompagnement est obligatoirement réalisé par des opérateurs agréés ou habilités par l'Anah.

L'objet de l'appel d'offre consiste à confier une mission à un opérateur agréé ou habilité par l'Anah dans le cadre du Pacte territorial France Rénov' sur ces trois volets.

La durée du marché serait de 7 ans et 7 mois (soit du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2027 pour accompagner le dépôt des dossiers de demande de subvention des ménages, puis jusqu'au 31 décembre 2032 pour accompagner la fin des travaux et le solde de versement des subventions aux ménages).

Le montant estimatif est de 250 640 € HT soit 300 768 € TTC.

Sous réserve de la validation de la convention de Pacte territorial France Rénov', l'Anah apportera son soutien financier au maître d'ouvrage du Pacte, à hauteur de 50% du montant HT pour les volets 1 et 2, et de primes par dossiers selon l'atteinte des objectifs quantitatifs et thématiques pour le volet 3.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Autorise le lancement d'un marché public relatif à « l'animation, le conseil et l'accompagnement par un opérateur ANAH dans le cadre du dispositif Pacte Territorial France Rénov' », d'un montant estimatif de 250 640 € HT, sous forme d'un appel d'offres ouvert ;
- Autorise la signature du marché par Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ou tout vice-président ayant délégation pour signer les marchés publics ;
- Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

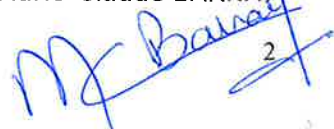
ID : 071-200070530-20250318-2025029-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/030

Objet : Signature de la convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et le CAUE 71.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu le projet de convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71) en annexe,

Chers Collègues,

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et le CAUE 71 signée pour l'année 2024 est échue. Les missions confiées au CAUE 71 s'inscrivent dans un cadre d'intérêt général et portent un certain nombre d'actions en faveur de l'habitat et de l'urbanisme à l'échelle du territoire de la CCGAM.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique de la CCGAM en matière de rénovation de l'habitat (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Autun et Pacte territorial France Rénov' qui sera déployé sur l'ensemble de la CCGAM à partir de 2025, pour une durée de trois ans).

Au titre de la présente convention, en plus de ses missions de base, le CAUE 71 s'engage sur le territoire de la CCGAM à :

- **Informar, conseiller et orienter en :**

- Assurant un accueil téléphonique du public sur l'ensemble des thématiques de rénovation de logement, renseignement de premier niveau ou réorientation en fonction des sujets.
- Apportant un conseil technique en rénovation énergétique par téléphone, mail ou lors de rendez-vous.
- Fournissant un conseil personnalisé sur la rénovation énergétique des logements lors des permanences physiques avec l'élaboration et la remise au particulier d'un compte-rendu détaillé. 5 permanences par mois sur 11 mois sont prévues à Autun une fois par semaine ; et une permanence par trimestre sur chacun des quatre pôles de la CCGAM (Epinac, Etang-sur-Arroux, Anost, Couches),
- Procurant un conseil spécifique aux copropriétés avec visites.

- **Communiquer et mobiliser les ménages, les publics prioritaires, les professionnels (dynamique territoriale) par :**

- La contribution à la production des supports de communication, portés par la CCGAM, pour informer les habitants de l'intercommunalité, par la fourniture de contenu : textes ou illustrations.
- L'organisation et la participation à des manifestations, des événements, des réunions, des ateliers ou formations, qui ont pour objectif de mobiliser les ménages, les publics prioritaires et les professionnels (du bâtiment, du secteur de l'immobilier et bancaire, des élus et des services de la CCGAM et des communes).

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

La CCGAM s'engage à verser une contribution annuelle de fonctionnement de 55 000 €, dont 45 000 € au titre de l'information, conseil et orientation et 10 000 € pour la dynamique territoriale.

Cette contribution sera versée selon les modalités suivantes :

- 80% de cette somme avant le 31 mai de l'année en cours et après le vote du budget de la CCGAM,
- 20% après transmission par le CAUE 71 des comptes de résultats et du bilan d'activités de l'année n-1.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**
- Approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71) ;**
 - Approuve la signature du document susmentionné ;**
 - Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025030-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/031

Objet : Signature de la convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et ADIL 71.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu le projet de convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71) en annexe,

Chers Collègues,

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et l'ADIL 71 signée en janvier 2023 est échue. Les missions confiées à l'ADIL 71 s'inscrivent dans un cadre d'intérêt général et portent un certain nombre d'actions en faveur de l'habitat et du logement à l'échelle du territoire de la CCGAM.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique de la CCGAM en matière de rénovation de l'habitat (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Autun et Pacte territorial France Rénov' qui sera déployé sur l'ensemble de la CCGAM à partir de 2025, pour une durée de trois ans).

Au titre de la présente convention, l'ADIL 71 s'engage sur le territoire de la CCGAM à :

- Assurer les permanences d'informations effectuées par des juristes sur le territoire de la CCGAM, tenues sur une fréquence hebdomadaire,
- Porter à connaissance de la CCGAM les éléments statistiques recensés à la suite des demandes des particuliers. Ceux-ci pourront alimenter la politique publique en matière d'habitat de la CCGAM,
- Apporter son concours et son appui technique à différentes actions de sensibilisation et de communication menées par la CCGAM, à destination des ménages de l'intercommunalité, de publics prioritaires et de professionnels de l'habitat, afin de promouvoir et de valoriser l'ensemble de ces composantes avec notamment :
 - L'organisation de différentes manifestations (conférences, ateliers, participation à des salons, journée de l'habitat, etc.),
 - L'élaboration de différents documents participant à une information large du grand public.
- Apporter son expertise sur l'ensemble des démarches initiées par la CCGAM en matière d'habitat par une participation, selon les besoins, aux réunions d'information et aux réunions techniques. A ce titre, l'ADIL 71 pourra notamment être conviée à la Conférence intercommunale du logement (CIL) traitant de l'attribution des logements sociaux sur le territoire; et être mobilisée par la plateforme logement, pour ce qui relève de situations complexes en matière de logement et d'hébergement, pouvant relever de situations d'habitat indigne.
- Enfin, l'ADIL 71 pourra dispenser un soutien juridique à la CCGAM et aux communes de la CCGAM.

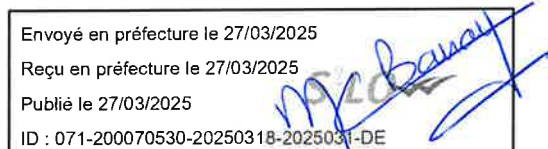
La CCGAM s'engage à verser une contribution annuelle de fonctionnement correspondant à 0,25 centimes par habitant, selon le recensement de la population en vigueur.

Cette contribution sera versée selon les modalités suivantes :

- 80% de cette somme avant le 31 mai de l'année en cours et après le vote du budget de la CCGAM,
- 20% après transmission par l'ADIL 71 des comptes de résultats et du bilan d'activités de l'année n-1.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

- Approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire ;**
- Approuve la signature du document susmentionné ;**
- Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Etang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/032

Objet : Signature de la convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et l'association AILES.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu le projet de convention pluriannuelle (2025-2027) d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et l'Association Interentreprises Locales d'Entraide Sociales (AILES) - Autun (71 - Saône-et-Loire) en annexe,

Chers Collègues,

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et l'association AILES précédemment signée en avril 2023 est échue. Les missions confiées à AILES s'inscrivent dans un cadre d'intérêt général et portent un certain nombre d'actions à l'échelle du territoire de la CCGAM en faveur du maintien à domicile des ménages en perte de mobilité notamment au travers de l'adaptation des logements.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique de la CCGAM en matière de rénovation de l'habitat (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Autun et Pacte territorial France Rénov' qui sera déployé sur l'ensemble de la CCGAM à partir de 2025, pour une durée de trois ans).

Au titre de la présente convention, l'Association Interentreprises Locales d'Entraide Sociales (AILES) s'engage sur le territoire de la CCGAM à :

- Assurer des permanences sur la thématique du maintien à domicile des personnes en perte de mobilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ;
- Identifier des ménages dont l'accompagnement vers l'adaptation du logement nécessite une visite à domicile ;
- Définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information et l'accompagnement du public en matière d'adaptation des logements ;
- Apporter son concours et son appui technique à différentes actions de sensibilisation et de communication menées par la CCGAM ;
- Porter à connaissance et traiter les éléments statistiques recensés et participer aux instances de suivi du Pacte territorial France Rénov' avec les partenaires et les élus (comité technique, comité de pilotage) ;
- Apporter son expérience dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' en matière d'amélioration des logements des ménages en perte d'autonomie dans le but d'un maintien à domicile.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

La CCGAM s'engage à verser une contribution annuelle de fonctionnement de 10 000 €, qui sera versée selon les modalités suivantes :

- 80% de cette somme avant le 31 mai de l'année en cours et après le vote du budget de la CCGAM,
- 20% après transmission par AILES des comptes de résultats et du bilan d'activités de l'année n-1.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

- **Approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et l'Association Interentreprises Locales d'Entraide Sociales (AILES) 2025 – 2027 ;**
- **Approuve la signature du document susmentionné ;**
- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025032-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

 2

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/033

Objet : Avis de la CCGAM validant la cohérence du projet de requalification de l'ancienne école des sœurs à Etang-sur-Arroux avec la stratégie de territoire.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 qui prévoit le soutien au développement territorial rural, au titre de sa « priorité 5 », « *objectif spécifique 5.2 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines* ».

A ce titre, elle doit émettre un avis préalable sur les projets qui prétendent à un financement au titre du dispositif FEDER Rural de la Région BFC, afin de garantir la cohérence du projet avec sa stratégie territoriale. Cet avis devra être joint à la demande de subvention du porteur de projet auprès du service instructeur.

La commune d'Etang-sur-Arroux porte un projet de revitalisation de son centre-bourg. Au sein du périmètre de revitalisation, un ensemble immobilier regroupe la bibliothèque (intercommunale), la micro-crèche, les services scolaires, les services périscolaires et des locaux associatifs, constituant le « Quartier de l'église ». Cet ensemble a une vocation éducative, associative et sociale.

Ces activités sont actuellement logées dans des immeubles, parfois vétustes, inadaptés aux personnes à mobilité réduite, énergivores et en partie inoccupés.

L'objectif de l'action est de réhabiliter l'ancienne école des sœurs, en majeure partie vacante depuis de nombreuses années, afin de pouvoir centraliser des activités scolaires et périscolaire dans un même espace et développer les activités et services culturels et artistiques pour les usagers et les Etangois. Il est complémentaire à l'aménagement global du quartier, notamment en matière de circulations douces et de mutualisation des espaces.

Une étude de faisabilité a été réalisée sur l'ensemble du quartier en 2024, chiffrant des travaux de réhabilitation de l'ancienne école des sœurs à environ 2,7 millions d'euros. Dans le plan de financement prévisionnel du projet, il est prévu un co-financement par la DETR, le conseil départemental de Saône-et-Loire, la Région sur le contrat Territoire en Action et le FEDER sur la mesure « renouvellement urbain en milieu rural ». Le projet a d'ores et déjà été programmé dans la maquette du contrat Territoire en Action lors du comité de pilotage des politiques contractuelles du 20 février 2025.

La rénovation et l'optimisation des services et des circulations au sein du quartier de l'Eglise à Etang-sur-Arroux s'inscrit dans les **objectifs de maintien et de renforcement de l'armature territoriale du Grand Autunois Morvan**. La requalification de l'ancienne école des sœurs permettra de conforter et de concentrer dans un souci d'efficacité le maintien de services à la population, pierre angulaire de la stratégie de territoire de l'intercommunalité.

Le projet répond plus particulièrement à l'objectif suivant de la stratégie de territoire arrêtée au contrat Territoire en Action : « Maintenir et développer des services de proximité inclusifs ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Confirme la cohérence entre le projet et la stratégie territoriale de la CCGAM ;**
- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025033-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/034

Objet : Avis de la CCGAM validant la cohérence avec la stratégie de territoire du projet de réhabilitation de l'Imprimerie par l'association La Bricole.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 qui prévoit le soutien au développement territorial rural, au titre de sa « priorité 5 », « *objectif spécifique 5.2 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines* ».

A ce titre, elle doit émettre un avis préalable sur les projets qui prétendent à un financement au titre du dispositif FEDER Rural de la Région BFC, afin de garantir la cohérence du projet avec sa stratégie territoriale. Cet avis devra être joint à la demande de subvention du porteur de projet auprès du service instructeur.

L'association La Bricole réhabilite le bâtiment d'une ancienne Imprimerie dans le centre-ville d'Autun.

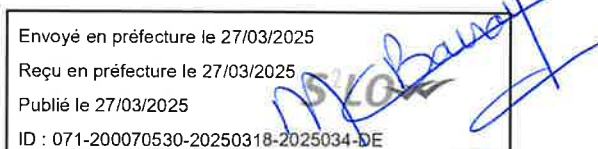
Le projet consiste en la rénovation énergétique et la mise aux normes de cette friche industrielle au cœur de la ville d'Autun pour la création d'un Tiers-Lieu artistique et culturel (spectacles, expositions, résidences d'artistes, bureaux de l'association, ateliers d'artisans, salles d'activités...). L'objectif est de transformer le local en Etablissement Recevant du Public de 4ème catégorie et de performance thermique niveau BBC. La programmation artistique et culturelle existante en fait déjà un lieu de rendez-vous des Autunois et des Morvandiaux. Les travaux permettront un meilleur accueil avec une ouverture en hiver.

Une étude de faisabilité et un audit énergétique ont été effectués en 2024, prévoyant la réalisation de travaux d'un montant approximatif d'un million d'euros TTC, prévus en 2026. Dans le plan de financement prévisionnel, un co-financement de la Ville d'Autun sera demandé pour un montant de 30 000 €, et de la Région BFC sur le dispositif Effilogis pour un montant de 120 000 €. Le financement FEDER demandé sera de l'ordre de 650 000 € au titre de la mesure « renouvellement urbain en milieu rural ».

Le projet entre dans la stratégie de territoire et plus particulièrement dans l'axe "maintenir et développer des services de proximité inclusifs" qui mentionne explicitement que *"Les « tiers-lieux » constituent également des potentiels outils de développement territorial à développer, afin de contribuer au maintien de services essentiels aux habitants et la re-création de lien social au sein de la communauté. Afin de garantir plus de pérennité dans leur fonctionnement, il s'agira qu'ils répondent à des besoins locaux (services, lieu de vie, lieu de travail), restent réversibles dans leurs usages, et réemploient des bâtiments existants délaissés (mutation de friches)."*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

- **Confirme la cohérence entre le projet et la stratégie territoriale de la CCGAM ;**
- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A large, stylized blue ink signature, likely of Marie-Claude Barnay, written over the printed name.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/035

Objet : Adoption de la Convention cadre de « Territoire Industrie de Bourgogne 2024 - 2027 ».

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Vice-président**

Chers Collègues,

Depuis 2021, La Communauté de Communes Grand Autunois Morvan est engagée dans le dispositif « Territoires d'Industrie » qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Cette approche permet de mobiliser, de manière coordonnée, les opérateurs publics, les entreprises et les acteurs économiques au service de l'industrie et de leurs territoires.

La Communauté de Communes (CC) Grand Autunois Morvan, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM), la CC du Grand Charolais et la CC entre Arroux Loire et Somme avaient signé le contrat « Territoire Industrie Ouest Saône et Loire » le 25 février 2021 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 25 février 2025. Les autres signataires étaient : le Préfet de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne Franche Comté, le département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement, la Chambre de commerces et d'Industries et les entreprises référentes de chaque territoire.

Le périmètre actuel s'est agrandi afin d'intégrer Dijon Métropole. C'est donc un total de 5 EPCI pour une population de 444 993 habitants répartis entre le département de la Saône-et-Loire et la Côte d'Or qui compose ce nouveau périmètre.

Le contrat « Territoire Industrie Ouest Saône et Loire » devient le « Territoire Bourgogne Industrie ». Avec ce nouveau périmètre, les collectivités souhaitent collectivement poursuivre la mise en œuvre du plan d'action initié pour permettre de répondre aux grands défis industriels des transitions énergétiques et numériques à travers une convention cadre qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

Ainsi, les différents partenaires collaborent pleinement au travers des axes suivants :

- La « décarbonation » de l'industrie pour une compétitivité « verte » ;
- L'innovation et la recherche au service de l'industrie ;
- Le renforcement et le développement de l'attractivité des métiers et des compétences industrielles ;
- La mobilisation foncière pour une réindustrialisation des territoires.

Afin de mettre en œuvre et valoriser ce plan d'action en lien avec les partenaires économiques et les industriels, les collectivités souhaitent conclure une convention de partenariat afin de déterminer les engagements des parties dans les axes suivants :

- Les grands principes du programme d'action ;
- La gouvernance ;
- L'ingénierie et les apports matériels et humains des différentes collectivités avec le portage de deux chef(fe)s de projet qui seront chargés d'appuyer et de coordonner le plan d'action ;
- Le plan de financement des moyens humains et matériel avec la répartition par collectivités.

Dans ce cadre, afin de financer ces deux postes, la CCGAM versera une subvention de 1480 € à la CUCM et 4680 € à Dijon Métropole.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la convention cadre Territoire Industrie Territoire de Bourgogne 2024-2027 ;

- Autorise le versement d'une subvention de 1480 € à la CUCM et 4680 € à Dijon Métropole ;

- Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025035-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

 2

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/036

Objet : Constitution d'un groupement de commandes avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU
Vice-Président**

Vu l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique.

Chers Collègues,

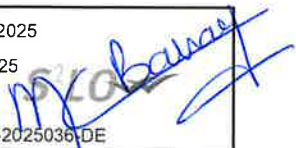
Il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et transfert des ordures ménagères de l'Autunois, le chargement, transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois et, le chargement et transfert vers le centre de tri du SMEVOM des cartons professionnels. Le groupement est constitué pour la durée du marché, soit 54 mois, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2029. Le marché à passer est estimé à 1.700.000 € HT.

Le SMEVOM est désigné comme le coordonnateur du groupement et, à ce titre, passera le marché et en suivra l'exécution. Chaque membre du groupement règle les factures se rapportant aux prestations exécutées pour son compte.

Une commission d'appel d'offres est constituée spécifiquement pour la passation de ce marché et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour y siéger.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**
- Approuve la convention de groupement de commandes avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et transfert des ordures ménagères de l'Autunois, le chargement, transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois, le chargement et transfert vers le centre de tri du SMEVOM des cartons professionnels ;**
 - Désigne M Dominique COMMEAU en tant que membre titulaire pour siéger en commission d'appel d'offre du groupement ainsi que
M Gérard BERGERET en tant que membre suppléant ;**
 - Autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 071-200070530-20250318-2025036 DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 12 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 25 mars 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/037

Objet : Contrat assurance risques statutaires – gestion confiée au centre de gestion de Saône et Loire.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion de Saône-et-Loire le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**
- **Autorise le centre de gestion de Saône-et-Loire à lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.**

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;**
- **Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;**

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026.**
- **Régime du contrat : capitalisation ;**

- **Précise que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure ;**

- **Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment une convention spécifique avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 071-200070530-20250318-2025037-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°2f), délégué d'Anost, Mme Géraldine DUCREUX, suppléante (représentant M Patrick LAUFERON), déléguée d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d), M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (représentant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1a), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°1c), délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1c), délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (représentant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°2h) délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°2h), déléguée de Saisy, MM Jean-Baptiste PIERRE (jusqu'à la question n°1c), délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), Guy FEDERSPIELD (à partir de la question n°1a), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Véronique PROST, Agnès COMEAU, M Franck LEQUEU.

EXCUSEES : Mme Catherine LEFLOND,

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1a), M Augustin de CHAMPEAUX à M Alain d'ANGLEJAN, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2025/038

Objet : Création de 5 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de cinq contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et modification d'un emploi non permanent, créé par délibération du 20 juin 2024.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer **5 emplois non permanents** pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de **cinq contractuels**,

CONSIDÉRANT qu'en fonction des contraintes liées à la rentrée scolaire, il est nécessaire d'adapter les missions des agents en fonction des besoins,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Créé les emplois non permanents comme détaillés dans le tableau suivant, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois et de fixe la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté :

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nombre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/04/2025	TNC 20h	1	Agent périscolaire
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/04/2025	TNC 20h	2	Agent d'entretien
			TNC 22h	1	Agent d'entretien
		01/06/2025	TC	1	Cuisinier
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif	01/06/2025	TC	1	Accueil facturation CLSH Couches TA et C//

-Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 071-200070530-20250318-2025038-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

